

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2426

26 octobre 2007

### SOMMAIRE

Aberdeen Indirect Property Investments S.A. ....	116425	ICM 1 S.A. ....	116419
Aberdeen Indirect Property Partners Active S.A. ....	116426	Immobiliare Estate 2000 S.A. ....	116442
Aberdeen Indirect Property Partners Asia S.A. ....	116427	International Industrial Engineering S.A. ....	116441
AqualInvest Finco S.à r.l. ....	116447	LinguaLux ....	116418
Baulder II S.à r.l. ....	116445	Longhella S.A. ....	116440
BGS-Holding AG ....	116417	Luvata S.à r.l. ....	116424
Café um Haeffchen ....	116416	Luxury Trade S.A. ....	116438
Calama S.A. ....	116416	Mars Propco 36 S.à r.l. ....	116438
Cofiva S.A. ....	116428	Mars Propco 37 S.à r.l. ....	116440
Corelis ....	116448	Merchant Fin S.A. ....	116429
Cosma Finance International S.A. ....	116448	Micfin S.A. ....	116429
C.P.I. S.à r.l. ....	116422	Moulin de Madame S.C.I. ....	116440
C.V.S. S.A. ....	116423	Palcor International S.A. ....	116424
D.I.T.D. Holding S.A. ....	116441	P. Corporate Markets S.A. ....	116419
ECP International S.A. ....	116425	Rara Lux S.A. ....	116428
EQUITY and LAW S.A. ....	116426	Reicher Haase, Atelier d'architecture et d'urbanisme ....	116420
Eschborn (Bridge) S.à r.l. ....	116441	RREEF Pan-European Infrastructure Co-Investment Lux S.à r.l. ....	116429
Execo S.à r.l. ....	116428	Semeraro Real Estate Lux S.A. ....	116438
Fashion Invest Holding S.A. ....	116427	Severn Trent Luxembourg Finance S.A. ....	116442
Febbex Holding S.A. ....	116406	Severn Trent Luxembourg Finance S.A. ....	116425
Febbex Holding S.A. ....	116407	Severn Trent Luxembourg Holdings S.A. ....	116427
Fiduciaire Coimbra Expert-Comptable, Société Civile ....	116422	Severn Trent Luxembourg Holdings S.A. ....	116446
Gabek International S.A. ....	116439	SPI Group Sàrl ....	116402
Genpact Investment Co (Lux) SICAR S.à r.l. ....	116402	Townsend Investment VIII S.à r.l. ....	116420
Gesylux S.A. ....	116448	Twin Holding 1 S.à.r.l. ....	116407
Hall Luxembourg Walt S.à r.l. ....	116407	Windermere Private Placement I S.A. ..	116426
Harlequin Enterprises Limited, Luxembourg Branch ....	116439		
Herford Luxembourg Company II S.à.r.l. ....	116424		

**SPI Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 75.500,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 123.116.

—  
EXTRAIT

Lors des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 16 juillet 2007, il a été décidé:

- d'accepter la démission avec effet au 16 juillet 2007 de Monsieur Andrey Skurikhin de sa fonction de gérant unique de la Société

- de nommer en tant que nouveau gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 16 juillet 2007:

- Monsieur Brian Dublin, résidant au 249, 28th October St., 3035 Limassol, Chypres

- Monsieur M. Mikhail Tsyplakov, résidant au 34, building 2, Dolgroukovskaya str., Moscou, Russie, 127006

- Monsieur M. Sergey Bokhanov, résidant à Apartment 47, 12 Kravchenko Street, Moscou, 119331, Russie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

C. de Kerchove.

Référence de publication: 2007106819/2134/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01757. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

**Genpact Investment Co (Lux) SICAR S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

**Capital social: USD 6.235.898,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.546.

In the year two thousand and six, on the thirtieth of April.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of GENPACT INVESTMENT Co (LUX) SICAR S.à r.l., a Luxembourg investment company in risk capital in the form of a private limited liability company (société d'investissement en capital à risque sous forme de société à responsabilité limitée), with its registered office at 23, avenue Monterey L-2086, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 104.546 (the Company). The Company has been incorporated on 6 December 2004 pursuant to a deed of Maître Hellinckx, notary in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 168 of 24 February 2005. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Hellinckx, notary, dated 18 January 2007 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

1) GENERAL ATLANTIC PARTNERS (BERMUDA) L.P., a Bermuda limited partnership with registered address at c/o CODAN SERVICES LIMITED, Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM-DX, Bermuda, hereby represented by Mr Dirk Hamann, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2) GAP-W INTERNATIONAL LLC, a Delaware limited liability company with registered address at c/o GENERAL ATLANTIC SERVICES COMPANY, 3 Pickwick Plaza, Greenwich, CT 06830, United States of America, hereby represented by Mr Dirk Hamann, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

3) GapStar LLC, a Delaware limited liability company c/o GENERAL ATLANTIC SERVICES COMPANY, 3 Pickwick Plaza, Greenwich, CT 06830, United States of America, hereby represented by Mr Dirk Hamann, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

4) GAPCO GmbH & Co. KG, a German limited partnership with registered address at c/o GENERAL ATLANTIC SERVICES COMPANY, 3 Pickwick Plaza, Greenwich, CT 06830, United States of America, hereby represented by Mr Dirk Hamann, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

5) GAP COINVESTMENTS III LLC, a Delaware limited liability company with registered address at c/o GENERAL ATLANTIC SERVICES COMPANY, 3 Pickwick Plaza, Greenwich, CT 06830, United States of America, hereby represented by Mr Dirk Hamann, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

6) GAP COINVESTMENTS IV LLC, a Delaware limited liability company with registered address at c/o GENERAL ATLANTIC SERVICES COMPANY, 3 Pickwick Plaza, Greenwich, CT 06830, United States of America, hereby represented by Mr Dirk Hamann, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

7) OAK HILL CAPITAL PARTNERS (BERMUDA) L.P., a Bermuda limited partnership with registered address at Cidar House, 41 Cidar Avenue, Hamilton, HM 12, Bermuda, hereby represented by Mr Dirk Hamann, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

8) OAK HILL CAPITAL MANAGEMENT PARTNERS (BERMUDA) L.P., a Bermuda limited partnership with registered address at Cidar House, 41 Cidar Avenue, Hamilton, HM 12, Bermuda, hereby represented by Mr Dirk Hamann, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

9) OAK HILL CAPITAL PARTNERS II (CAYMAN) L.P., a Cayman Islands limited partnership with registered address at c/o WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, hereby represented by Mr Dirk Hamann, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

10) OAK HILL CAPITAL PARTNERS II (CAYMAN II) L.P., a Cayman Islands limited partnership with registered address at c/o WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, hereby represented by Mr Dirk Hamann, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

11) OAK HILL CAPITAL MANAGEMENT PARTNERS II (CAYMAN) L.P., a Cayman Islands limited partnership with registered address at c/o WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, hereby represented by Mr Dirk Hamann, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

12) GENPACT MANAGEMENT INVESTORS, LLC, a Delaware limited liability company, with its registered office at c/o 615, South DuPont Highway, 19901 Dover, Delaware, United States of America, hereby represented by Mr Dirk Hamann, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that 201,179 (two hundred and one thousand one hundred and seventy nine) ordinary shares, having a nominal value of USD 31 (thirty-one US Dollars) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

- a. waiver of the convening notices;
- b. approval of the redemption of 21 (twenty-one) shares held by GENPACT MANAGEMENT INVESTORS, LLC (the Redeemed Shares) for an amount of approximately USD 202,870.02 (two hundred and two million eight hundred and seventy thousand US Dollars and two cents);
- c. reduction of the share capital of the Company by an amount of USD 651 (six hundred and fifty one US Dollars) by way of cancellation of the Redeemed Shares;
- d. subsequent amendment to article 4 first paragraph of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital decrease specified under item c. above;
- e. amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the redemption of the Redeemed Shares and the share cancellation specified under item c. above in the share register of the Company; and
- f. miscellaneous

III. that the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting acknowledges that the Compensation Committee approved on 11 April 2007 the redemption of 21 (twenty-one) shares held by GENPACT MANAGEMENT INVESTORS, LLC for an aggregate amount of USD 202,870.02 (two hundred and two thousand eight hundred seventy US Dollars and two cents) subject to the approval of the Meeting (the Redemption Terms). The Meeting further acknowledges that a redemption notice, in which are set out the Redemption Terms, has been duly signed by a duly authorized person of the Company and the duly authorized representatives of GENPACT MANAGEMENT INVESTORS, LLC.

The Meeting resolves to approve the redemption of 21 (twenty-one) shares of the Company held by GENPACT MANAGEMENT INVESTORS, LLC for the amount of USD 202,870.02 (two hundred and two thousand eight hundred seventy US Dollars and two cents), with immediate effect, under the terms of the redemption notice referred to under the above paragraph. The Meeting acknowledges that, as a consequence, the 21 (twenty-one) shares of the Company held by GENPACT MANAGEMENT INVESTORS, LLC shall be transferred to the Company with immediate effect.

In the light of the letter dated 26 April 2007, duly signed by a duly authorized person of the Company, the Meeting acknowledges that the share redemption referred to in this third resolution does not have the effect of reducing the net assets below the subscribed share capital of the Company.

*Third resolution*

The Meeting resolves to hereby cancel the 21 (twenty-one) shares of the Company that were redeemed under the third resolution. Subsequently, the subscribed capital is reduced by an amount of 651 (six hundred and fifty-one US Dollars) and is brought from its present amount of USD 6,236,549 (six million two hundred thirty-six thousand five hundred and forty-nine US Dollars), represented by 201,179 (two hundred and one thousand one hundred and seventy-nine) shares, each with a nominal par value of USD 31 (thirty-one US Dollars) to an amount of USD 6,235,898 (six million two hundred thirty five thousand eight hundred ninety eight US Dollars) represented by 201,158 (two hundred and one thousand one hundred and fifty eight) shares, each with a nominal par value of USD 31 (thirty-one US Dollars).

*Fourth resolution*

As a result of the capital decrease resolved upon by the Meeting in the third resolution, the first paragraph of article 4 of the Articles shall henceforth read as follows:

« **Art. 4. first paragraph.** The Company's subscribed share capital is set at USD 6,235,898 (six million two hundred thirty five thousand eight hundred ninety eight United States Dollars) represented by 201,158 (two hundred and one thousand one hundred and fifty eight) shares having a nominal value of USD 31 (thirty-one United States Dollars).»

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the redemption of the share and their cancellation in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,000 (one thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the proxyholders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le trente avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich au Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de GENPACT INVESTMENT Co (LUX) SICAR S.à r.l., une société d'investissement en capital à risque de droit luxembourgeois sous forme de société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6523, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 104.546 (la Société). La Société a été constituée, suivant un acte de Maître Hellinckx, notaire au Luxembourg, en date du 6 décembre 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 168 du 24 février 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Hellinckx, notaire au Luxembourg, en date du 18 janvier 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

1) GENERAL ATLANTIC PARTNERS (BERMUDA) L.P., une société régie par le droit des Bermudes, ayant son siège social à c/o CODAN SERVICES LIMITED, Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM-DX, Bermudes, représenté par M. Dirk Hamann, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée;

2) GAP-W INTERNATIONAL LLC, une société régie par le droit de Delaware, ayant son siège social à c/o GENERAL ATLANTIC SERVICES COMPANY, 3 Pickwick Plaza, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique, représenté par M. Dirk Hamann, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée;

3) GapStar LLC, une société régie par le droit de Delaware, ayant son siège social à c/o GENERAL ATLANTIC SERVICES COMPANY, 3 Pickwick Plaza, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique, représenté par M. Dirk Hamann, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée;

4) GAPCO GmbH & Co. KG, a une société régie par le droit de la République Fédérale d'Allemagne, ayant son siège social à c/o GENERAL ATLANTIC SERVICES COMPANY, 3 Pickwick Plaza, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Mr Dirk Hamann, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée;

5) GAP COINVESTMENTS III LLC, société régie par le droit de Delaware, ayant son siège social à c/o GENERAL ATLANTIC SERVICES COMPANY, 3 Pickwick Plaza, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique, représenté par M. Dirk Hamann, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée;

6) GAP COINVESTMENTS IV LLC, a société régie par le droit de Delaware, ayant son siège social à c/o GENERAL ATLANTIC SERVICES COMPANY, 3 Pickwick Plaza, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique, représenté par M. Dirk Hamann, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée;

7) OAK HILL CAPITAL PARTNERS (BERMUDA) L.P., une société régie par le droit des Bermudes, ayant son siège social à CIDAR HOUSE, 41 Cidar Avenue, Hamilton, HM 12, Bermudes, représenté par Mr Dirk Hamann, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée;

8) OAK HILL CAPITAL MANAGEMENT PARTNERS (BERMUDA) L.P., une société régie par le droit des Bermudes, ayant son siège social à CIDAR HOUSE, 41 Cidar Avenue, Hamilton, HM 12, Bermudes, représenté par M. Dirk Hamann, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée;

9) OAK HILL CAPITAL PARTNERS II (CAYMAN) L.P., une société régie par le droit des Îles Caïman, ayant son siège social à c/o WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Îles Caïman, représenté par M. Dirk Hamann, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée;

10) OAK HILL CAPITAL PARTNERS II (CAYMAN II) L.P., une société régie par le droit des Îles Caïman, ayant son siège social à c/o WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Îles Caïman, représenté par M. Dirk Hamann, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée;

11) OAK HILL CAPITAL MANAGEMENT PARTNERS II (CAYMAN) L.P., une société régie par le droit des Îles Caïman, ayant son siège social à c/o WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Îles Caïman, représenté par M. Dirk Hamann, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée;

12) GENPACT MANAGEMENT INVESTORS, LLC, une société régie par le droit de Delaware, ayant son siège social à c/o 615, South DuPont Highway, 19901 Dover, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, représenté par M. Dirk Hamann, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties, représentées selon les modalités susmentionnées, ont requis le notaire instrumentaire d'acte ce qui suit:

I. que 201.179 (deux cent et un mille cent soixante-dix-neuf) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de USD 31 (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée, laquelle peut, par conséquent, être considérée comme dûment constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour mentionnés ci-dessous;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Approbation du rachat de 21 (vingt et un) parts sociales ordinaires détenues par GENPACT MANAGEMENT INVESTORS LLC (les Parts Sociales Rachetées) pour un montant de USD 202.870,02 (deux cent deux mille huit cent soixante-dix Dollars d'Etats-Unis d'Amérique et deux centimes);

3. Réduction du capital social de la Société d'un montant de USD 651 (six cent cinquante et un Dollars d'Etats-Unis d'Amérique) par voie d'annulation des Parts Sociales Rachetées;

4. Modification consécutive du premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter la réduction du capital social spécifiée au point 4 ci-dessus;

5. Modification du registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre de parts sociales de la Société; et

6. Divers.

III. que l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les associés de la Société représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée reconnaît que le comité de contrôle et d'indemnisation a approuvé le rachat de 21 parts sociales ordinaires de la Société, toutes détenues par GENPACT MANAGEMENT INVESTORS LLC, pour un montant total de USD 202.870,02 (deux cent deux mille huit cent soixante-dix Dollars d'Etats-Unis d'Amérique et deux centimes), sous la condition de l'approbation par l'Assemblée (les Termes de Rachat). L'Assemblée reconnaît de plus qu'une notice de

rachat, dans laquelle les Termes de Rachat sont exposés, a été dûment signé par un représentant dûment autorisé de la Société et par des représentants dûment autorisés de GENPACT MANAGEMENT INVESTORS LLC.

L'Assemblée décide d'approuver le rachat de 21 (vingt et un) Parts Sociales détenues par GENPACT MANAGEMENT INVESTORS LLC, pour un montant total de USD 202.870,02 (deux cent deux mille huit cent soixante-dix Dollars d'Etats-Unis d'Amérique et deux centimes), avec effet à la date des présentes. L'Assemblée reconnaît que, par conséquence, les 21 (vingt et un) Parts Sociales détenues par GENPACT MANAGEMENT INVESTORS LLC seront transférées à la Société avec effet immédiat.

A la lumière de la lettre signée par un officier de la Société en date du 26 avril 2007 signée par un officier de la Société, l'Assemblée reconnaît que le rachat des parts sociales auquel est fait référence dans la présente résolution n'a pas pour effet de réduire l'actif net en dessous du montant total du capital souscrit et des réserves distribuables de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'annuler les 21 (vingt et un) parts sociales rachetées en vertu de la deuxième résolution. Ensuite, le capital souscrits est réduit d'un montant de USD 651 (six cent cinquante et un Dollars d'Etats-Unis d'Amérique) et baisse le capital actuel s'élevant à un montant de USD 6.236.549 (six millions deux cent trente-six mille cinq cent quarante-neuf Dollars des Etats-Unis d'Amérique) à USD 6.235.898 (six millions deux cent trente-cinq mille huit cent quatre-vingt-dix-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique) divisés en 201.158 (deux cent et un mille cent cinquante-huit) parts sociales, dont chacune a une valeur nominale de USD 31 (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts de la Société, afin d'y refléter les modifications ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. premier paragraphe.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de USD 6.235.898 (six millions deux cent trente-cinq mille huit cent quatre-vingt-dix-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 201.158 (deux cent et un mille cent cinquante-huit) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de USD 31 (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.»

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société, à l'enregistrement du rachat des parts sociales et à leur annulation dans le registre de parts sociales de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.000 (mille euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, lesdits mandataires ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: D. Hamann, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 4 mai 2007, REM/2007/1002. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007102999/5770/250.

(070116839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

### **Febbex Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7333 Steinsel, 68, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 74.832.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007115034/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08601. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---

**Febbex Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7333 Steinsel, 68, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 74.832.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007115035/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08603. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---

**Hall Luxembourg Walt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 322.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 97.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2007.

*Pour la société HALL LUXEMBOURG WALT S.à.r.l.*

Signature

Référence de publication: 2007115043/1138/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09263. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---

**Twin Holding 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.271.

—  
STATUTES

In the year 2007, on twenty-ninth June.

Before, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

APAX WW NOMINEES Ltd, a private limited liability company, incorporated under the Law of England and Wales with its registered office at 15, Portland Place, London W1B 1PT, Great Britain, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under the number 4693597.

here represented by Bertrand Geradin, Avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in London, on 28th June 2007,

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of TWIN HOLDING 1 S.à.r.l which shall be governed by the law dated 10h August, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), as well as by the Articles.

**Art. 2. Corporate object**

2.1 The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

2.2 The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

2.3 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

2.4 The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

2.6 The Company shall be considered as a «Société de Participations Financières (SOPARFT)».

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered office**

4.1 The registered office is established in the city of Luxembourg.

4.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

4.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) per share each.

**Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 7. Profit sharing.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of shares**

9.1 In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

9.2 In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

9.3 The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

9.4 The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

**Art. 10. Redemption of shares**

10.1 The Company shall have the power to acquire shares in its own capital provided the Company's share capital shall stay at all times at least equal to the minimum capital amount required by the Law in respect of sociétés à responsabilité limitée.



10.2 The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

#### **Art. 12. Management**

12.1 The Company is managed by a board of managers (the Board of Managers) composed of at least one or more A Manager(s) and one or more B Manager(s), appointed by the general meeting of the shareholder(s) which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers. The managers need not be shareholders. The general meeting of the shareholder(s) may at any time and adnutum (without cause) revoke and replace any manager(s).

12.2 The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the Chairman).

The Chairman, if any is appointed, will preside at all general meetings of the shareholder(s) and of the Board of Managers. In case of absence of the Chairman, the general meeting of the shareholder(s) or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at the relevant meeting.

12.3 Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any other two members of the Board of Managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in the city of Luxembourg.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

12.4 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

12.5 A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

12.6 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

12.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax, telex or e-mail. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

12.8 In dealing with third parties, the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this article 12 shall be complied with.

12.9 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of the shareholder(s) fall within the scope of the competence of the Board of Managers. The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of an A Manager and a B Manager in all matters or the joint signatures or single signature - as the case may be - of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Board of Manager, but only within the limits of such power. The general meeting of the shareholder(s) may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.

12.10 The Board of Managers may delegate part of its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents (either members of the Board of Managers or not) and may revoke such appointments at any time.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

12.11 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers.

12.12 The effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

#### **Art. 13. Liability of the manager(s) - Indemnification**

13.1 The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

13.2 The Company may indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which ' the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

#### **Art. 14. Appointment of a secretary**

14.1 A secretary may be appointed by a resolution of a general meeting of the shareholders of the Company (the «Secretary»).

14.2 The Secretary, who may but need not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and, to the extent practical, of the meetings of the shareholders, and to keep the records and the minutes of the board of managers and of the meetings of the shareholders and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties to all committees of the board of managers (if any) when required.

14.3 He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided that he shall remain responsible for the tasks so delegated.

14.4 The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

#### **Art. 15. General meetings of the shareholders**

15.1 An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

15.2 Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

15.3 As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders, hi this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission). Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

#### **Art. 16. Shareholders' voting rights, quorum and majority**

16.1 The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

16.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

16.3 However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 17. Financial year.** The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

#### **Art. 18. Financial statements**

18.1 Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

18.2 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 19. Appropriation of profits, reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 20. Liquidation.** At the time of winding up or dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 21. Statutory auditor - External auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

**Art. 22. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of the Company having thus been established, APAX WW NOMINEES Ltd, prenamed, hereby declares that it subscribes to 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, representing the total share capital of the Company of an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro).

All these 12,500 (twelve thousand five hundred) shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the subscription amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is forthwith at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory provisions*

By way of derogation from article 16 of the Articles, the first accounting year of the Company is to run from the date of the present deed until 31 December 2007.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately (currency and amount (in figures and letters)).

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1. to appoint the following persons as the Managers of the Company, effective as of the date of incorporation of the Company and for an unlimited period of time, who shall together constitute the Board of Managers:

(a) Geoffrey Henry, Company director, whose professional address is at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg is appointed as A Manager;

(b) Marc Feider, Lawyer, whose professional address is at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, is appointed as A Manager;

(c) David Williams, accountant, whose professional address is at 15, Portland Place, London W1B 1PT, Great Britain, is appointed as B Manager; and

(d) Stephen Kempen, accountant, whose professional address is at 15, Portland Place, London W1B 1PT, Great Britain is appointed as B Manager.

2. the registered office is established at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-neuvième jour du moi de juin,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence au Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

A comparu:

APAX WW NOMINEES Ltd, une société de droit Anglais ayant son siège social 15, Portland Place, London W1B 1PT, Grande Bretagne, enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galle sous le numéro 4693597.

ici représenté par Bertrand Geradin, avocat, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres le 28 juin 2007;

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de TWIN HOLDING 1 S.à.r.l (ci-après, la Société), qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi») ainsi que par les présents Statuts.

## **Art. 2. Objet social**

2.1 L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

2.2 La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

2.3 La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

2.4 La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

2.5 La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

2.6 La Société sera considérée comme une société de participations financières (SOPARFI).

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Art. 4. Siège social**

4.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

4.2 Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

4.3 La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

**Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

## **Art. 9. Transfert de parts sociales**

9.1 Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

9.2 En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

9.3 La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

9.4 Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

#### **Art. 10. Rachat de parts sociales**

10.1 La Société pourra racheter les parts sociales de son propre capital social; pourvu que le capital social de la Société reste à tout moment égal au capital minimum requis par la Loi.

10.2 L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

**Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

#### **Art. 12. Gérance**

12.1 La Société est gérée par un conseil de gérance (le Conseil de Gérance) composé au minimum d'un ou plusieurs gérants A et un ou plusieurs gérants B, nommés par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui décide de leur rémunération et des modalités de nomination de chaque gérant. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut à tout moment et sans justifier d'une raison (ad nutum) révoquer et remplacer tout gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres (le Président).

Le Président, le cas échéant, présidera toutes les assemblées générales de l'associé unique/des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale de l'associé unique/des associés, ou le cas échéant le Conseil de Gérance, choisira une autre personne en tant que président pro tempore par vote de la majorité des membres présents ou représentés à ladite assemblée.

12.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou par deux autres membres quelconques du Conseil de Gérance.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions se tiennent au lieu, jour et heure indiqués dans la convocation. Les réunions sont en principe tenues dans la ville de Luxembourg.

Il peut être renoncé à la convocation de l'accord de chaque gérant donné par écrit, télécopie, télégramme, télex ou e-mail. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps indiqués dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

12.4 Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou e-mail un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

12.5 Un gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg est équivalente à une participation en personne à une telle réunion, et la réunion tenue de telle manière est réputée avoir été tenue à Luxembourg.

12.6 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

12.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par voie de résolution circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

12.8 Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance aura les pouvoirs d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et d'exécuter et d'approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

12.9 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'associé unique/des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B dans tous domaines, ou par les signatures conjointes ou uniques, selon le cas, de toute personne à laquelle de tels pouvoirs de signature auront été conférés par le Conseil de Gérance, mais uniquement dans les limites desdits pouvoirs. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.

12.10 Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc (membres du Conseil de Gérance ou non) et peut révoquer de telles nominations à tout moment.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (le cas échéant), la durée du mandat ainsi que toute autre modalité propre au mandat.

12.11 Les décisions du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans un registre spécial et signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance. Les procurations resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance.

12.12 La Société sera gérée effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront entrepris à ou à partir de Luxembourg.

### **Art. 13. Responsabilité des gérants - Indemnisation**

13.1 Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

13.2 La Société peut indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoir et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou, à la requête de tout autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couverts par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits.

### **Art. 14. Nomination d'un secrétaire**

14.1 Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société (le «Secrétaire»).

14.2 Le Secrétaire, qui peut mais ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du conseil de gérance et, dans la mesure où cela paraît utile, de l'assemblée des associés et de garder les procès verbaux et les minutes du conseil de gérance et de l'assemblée des associés et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin, Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du conseil de gérance (s'il y en a), li aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, étant entendu qu'il conserve la-responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

14.3 Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

### **Art. 15. Assemblées générale des associés**

15.1 Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

15.2 D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

15.3 Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

### **Art. 16. Droits de vote des associés, quorum et majorité**

15.1 L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

15.2 En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

15.3 Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 17. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

#### **Art. 18. Comptes annuels**

18.1 Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

18.2 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 19. Distribution des bénéfices, réserves.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 20. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 21. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

**Art. 22. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, APAX WW NOMINEES Ltd, susmentionné, déclare souscrire les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur de EUR 1,- (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros).

Toutes ces 12.500 (douze mille cinq cents) parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui constate expressément un tel paiement.

#### *Dispositions transitoires*

Par dérogation aux dispositions de l'article 16 des statuts, le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement (devise et montant (en chiffres et en lettres)).

#### *Assemblée générale constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Nomination des personnes suivantes en tant que membre du conseil de gérance de la société à compter de d'aujourd'hui et pour une durée illimitée:

(a) Geoffrey Henry, directeur de société, dont l'adresse professionnelle est au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg; est nommé Manager A,

(b) Marc Feider, Avocat, dont l'adresse professionnelle est au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, est nommé Manager A.

(c) David Williams, comptable, dont l'adresse professionnelle est au 15, Portland Place, London W1B 1PT, Grande Bretagne, est nommé Manager B,

(d) Stephen Kempen, comptable, dont l'adresse professionnelle est 15, Portland Place, London W1B 1PT, Grande Bretagne, est nommée Manager B.

2. le siège social de la société est établi au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Gérardin, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, LAC/2007/16197. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007106428/5770/467.

(070121485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

### **Calama S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 50.029.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

CALAMA S.A.

Signature

Référence de publication: 2007115537/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03824. - Reçu 26 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070124291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

### **Café um Haeffchen, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 161, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 130.949.

#### STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Madame Danielle Neumann, femme au foyer, née à Differdange, le 30 mai 1975, demeurant à L-4570 Niedercorn, 102, rue Pierre Gansen,

laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de CAFE UM HAEFFCHEN.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la Commune de Bascharage. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation de débit de boissons alcoolisés et non alcoolisés, ainsi que toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2007.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.



**Art. 5.** Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €), divisé en cent parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.

Le capital social a été souscrit par la comparante.

La somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- €) se trouve à la disposition de la société, ce qui est reconnu par la comparante.

**Art. 6.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

La comparante respectivement les futurs associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir.

**Art. 7.** Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gestion.

**Art. 8.** La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par la comparante.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Frais*

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille soixante-cinq euros.

#### *Gérance*

La comparante a pris les décisions suivantes:

1. Sont nommées gérantes:

a) gérante technique: Madame Marie-Antoinette Becker, femme au foyer, demeurant à L- 4912 Bascharage, 14, rue Bois.

b) gérante administrative: Madame Danielle Bertemes-Neumann, préqualifiée.

2. La société est valablement engagée par les signatures conjointes des deux gérantes.

3. Le siège social de la société est fixé à L-4940 Bascharage, 161, avenue de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: Neumann, Becker, G. d'Huart.

Enregistré à Esch/Alzette, le 2 août 2007, Relation: EAC/2007/9285. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme.

Pétange, le 7 août 2007.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2007102049/207/55.

(070115844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

### **BGS-Holding AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 99.698.

Im Jahre zweitausendsieben, den zwölften Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Versammelte sich die außergewöhnliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft BGS-HOLDING AG mit Sitz in L-6760 Grevenmacher, 28, rue Muenschecker

gegründet auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 12. März 2004, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 377 vom 7. April 2004,

eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 99.698.

Die Versammlung wurde eröffnet um 8.45 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Dame Anne Lauer, Privatbeamtin, berufsansässig in Luxemburg-Eich.

Die Präsidentin bestimmte zum Sekretär Herrn Max Mayer, Privatebeamte, berufsansässig in Luxemburg-Eich.

Die Versammlung wählte zum Stimmenzähler Herr Paul-Hubertus Nelke, Privatebeamte, berufsansässig in Luxemburg.

Die Präsidentin erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Gesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen innegehaltenen Aktien auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmenzähler und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde begeben bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Präsenzliste erhellt, daß die bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außergewöhnlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechts-gültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

- 1.- Sitzverlegung von Strassen nach L-1818 Howald, 4, rue Joncs (Gebäude 11)
- 2.- Abänderung von Artikel 1, Absatz 3 der Statuten
- 3.- Verschiedenes.

Nachdem vorstehende Prozedur seitens der Versammlung gutgeheißen wurde, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

*Einzigster Beschluss*

Die Versammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft nach L-1818 Howald, 4, rue Joncs (Gebäude 11) zu verlegen, und infolge Artikel 2, Absatz 3 der Statuten abzuändern wie folgt:

« **Art. 1. (Absatz 3).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Hesperange.»

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung geschlossen um 8.50 Uhr.

*Schätzung der Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr 750,- EUR.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Lauer, M. Mayer, P. Nelke, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007. Relation: LAC/2007/18004. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, den 16. August 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007102133/206/49.

(070115807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

**LinguaLux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1, rue de la Laiterie.

R.C.S. Luxembourg B 121.585.

*Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 23. Juli 2007*

Es wurde beschlossen:

- den Gesellschaftssitz, mit sofortiger Wirkung, von L-9911 Troisvierges, Zone Industrielle In den Allern 4, nach L-9910 Troisvierges, rue de la Laiterie 1, zu verlegen.

Zwecks Einregistrierung und Hinterlegung beim Handelsregister und Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 2. August 2007.

*Für LinguaLux GmbH*

FIDUNORD S.à r.l.

E. Schröder

*Geschäftsführer*

Référence de publication: 2007095254/667/20.

Enregistré à Diekirch, le 3 août 2007, réf. DSO-CH00031. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

(070106330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

**P. Corporate Markets S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 76.209.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le vendredi 15 juin 2007, que l'Assemblée a pris entre autres, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée prend acte et accepte les démissions présentées par la société S.G.A. SERVICES S.A., ayant son siège social au 23, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, par la société FMS SERVICES S.A., ayant son siège social au 23, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg et par Monsieur Norbert Schmitz, demeurant professionnellement au 23, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, de leur fonction d'Administrateurs de la société.

*Troisième résolution*

En remplacement des Administrateurs démissionnaires, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Francesco Valentini, né le 22 juin 1966 à Monfalcone (Italie), demeurant Estrada Monumental, Quinta Falésia, B1 1 Apt °. 131 S o Martinho, 9000 Funchal - Madeira, Administrateur;
- Monsieur Paulo Filipe Araujo Ferreira Da Silva, né le 9 mai 1972 à Aguas Santas - Maia, demeurant Rua Doutor Pita - Edifício Stadium, Bloco 1 - AZ, 9000 Funchal - Madeira, Administrateur;
- Madame Cristiana Venezia, née le 16 juillet 1970 à Macerata (Italie), demeurant Via Vincenzo Bellini, 13, 20052 Monza (Italie), Administrateur-Délégué.

Les mandats ainsi conférés aux nouveaux Administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

P. CORPORATE MARKETS S.A.

*Le Conseil d'Administration*

Signatures

Référence de publication: 2007097505/43/32.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02651. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

**ICM 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 113.442.

*Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007115535/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01680. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

**Townsend Investment VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 118.981.

Le bilan pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2006 (date de constitution) au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007094098/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00991. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

**Reicher Haase, Atelier d'architecture et d'urbanisme, Société Civile.**

Siège social: L-9425 Vianden, 45, rue du Sanatorium.  
R.C.S. Luxembourg E 3.729.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-deux août.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch;

Ont comparu:

1. Monsieur Joachim Haase, architecte, né à Duisburg (Allemagne) le 24 novembre 1957, demeurant à D-52062 Aachen (Allemagne), Heinrichsallee, 20.

2. Madame Christa Reicher, architecte, née à Neuerburg (Allemagne) le 24 juillet 1960, demeurant à D-52074 Aachen (Allemagne), Tielmanweg, 16.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile qu'ils vont constituer entre eux.

**Objet - Dénomination - Durée - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet l'exploitation d'un bureau d'architecture et d'urbanisme, ainsi que toutes les activités qui se rattachent directement et indirectement à son objet social ou qui peuvent en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de REICHER HAASE, ATELIER D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité des voix et des participations.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Vianden.

Il pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision unanime des associés.

**Apports - Capital social**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux mille cinq cents (2.500,-) euros. Il est représenté par cinquante (50) parts d'intérêts de cinquante (50,-) euros chacune. Ces parts d'intérêts sont souscrites comme suit:

1) Monsieur Joachim Haase, prénommé, vingt-cinq parts . . . . .	25
2) Madame Christa Reicher, prénommée, vingt-cinq parts . . . . .	25
Total: cinquante parts sociales . . . . .	50

Les parts d'intérêts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

**Art. 6.** La cession de parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du code civil.

La cession des parts entre vifs et la transmission pour cause de mort ne sont soumises à aucune restriction si elles ont lieu au profit d'un autre associé, du conjoint ou de descendants d'associés.

La cession des parts à des tiers non associés ne pourra avoir lieu qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés décidant à l'unanimité.

Pour toutes ces cessions de parts, le prix de cession sera fixé chaque année par l'assemblée générale annuelle statutaire, après adoption du bilan, sur proposition du ou des administrateurs gérants. Ce point doit être porté à l'ordre du jour.

Le prix ainsi fixé sera valable jusqu'à l'assemblée générale annuelle suivante et ne peut être modifié entre temps que par une décision de l'assemblée générale prise à la majorité des trois quarts des voix et des participations.

**Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du code civil.

Dans tous les actes qui contiennent des engagements au nom de la société, le ou les administrateurs-gérants devront sous leur responsabilité obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 9.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants. Les héritiers et bénéficiaires d'institution testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés doivent faire offre de vente de leurs parts d'intérêts aux autres associés.

Cette offre est à faire endéans les six mois à compter du jour de décès de l'associé. Pour l'exercice de leurs droits, ils doivent s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales. L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fins à la société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

#### **Administration de la société**

**Art. 10.** L'administration et la gestion de la société sont exercées par un ou plusieurs administrateurs-gérants désignés par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité des trois quarts des voix des parts existantes.

Le ou les administrateurs-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

**Art. 11.** Le ou les administrateurs-gérants peuvent être indemnisés pour les devoirs qu'ils remplissent pour compte de la société. Cette indemnité est fixée annuellement par l'assemblée générale.

**Art. 12.** Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

#### **Assemblée générale**

**Art. 13.** Les associés sont réunis chaque année en assemblée générale convoquée par le ou les administrateurs-gérants à la fin du mois de mai aux jours, heure et lieu indiqués dans les avis de convocation.

Des assemblées générales peuvent être convoquées extraordinairement par le ou les administrateurs-gérants quand ils le jugeront convenable, mais elles doivent l'être par eux dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un tiers au moins de toutes les parts sociales.

**Art. 14.** Dans toutes assemblées générales chaque part donne droit à une voix et toutes les décisions sont prises à la majorité des trois quarts des voix des parts existantes.

**Art. 15.** En cas de division de la propriété de parts d'intérêts entre usufruitiers et nu-propriétaires, le droit de vote appartient au nu-propriétaire.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des administrateurs-gérants, dont les attributions seront fixées par les associés réunis en assemblée générale extraordinaire.

#### **Divers**

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales applicables en la matière.

#### **Assemblée générale extraordinaire**

A l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils ont pris la résolution suivante:

Sont nommés administrateurs-gérants:

Madame Christa Reicher, prénommée.

Monsieur Joachim Haase, prénommé.

Chacun des administrateurs-gérants est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir seul au nom de la société et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Le siège est établi à L-9425 Vianden, 45, rue du Sanatorium.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Haase, C. Reicher, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 23 août 2007, Relation: DIE/2007/4591. — Reçu 25 euros.

Le Receveur (signé): Tholl.

Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 août 2007.

F. Unsen.

Référence de publication: 2007102470/234/104.

(070116392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

### **C.P.I. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 2, rue du Commerce, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 104.094.

Par suite d'une décision collective en date du 6 août 2007, il a été décidé de transférer le siège social de la société à responsabilité limitée C.P.I. S.à r.l. de L-3895 Foetz, Zone Industrielle Ecostart, rue de l'Industrie au L-3895 Foetz, Zone Industrielle, Bâtiment Ecostart 2, rue du Commerce.

Luxembourg, le 16 août 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour C.P.I. S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007103456/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08163. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

### **Fiduciaire Coimbra Expert-Comptable, Société Civile, Société Civile.**

Siège social: Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg E 3.732.

#### STATUTS

Les soussignés,

Filipe Guedes Coimbra, expert-comptable, demeurant à Luxembourg,

Dilia Guedes Coimbra, master en droit privé Université de Strasbourg, demeurant à Lintgen

ont constitué entre eux une société civile et ont établi les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La dénomination de la société est la suivante: FIDUCIAIRE COIMBRA EXPERT-COMPTABLE, Société Civile.

**Art. 2.** La société a pour objet la prestation, à titre indépendant, des services relevant de la profession d'expert-comptable et celle de conseil en organisation, ainsi que l'exécution de tous mandats se rattachant à ces professions, y compris notamment la constitution, la domiciliation et l'administration de sociétés, mais à l'exclusion de toute activité commerciale. Elle pourra faire toutes opérations et transactions, tant mobilières qu'immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des porteurs de parts représentant 3/4 du capital social.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée. Son premier exercice social commencera le 15 septembre 2007 et finira le 31 décembre 2007. Les exercices subséquents correspondent tous à l'année civile.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de EUR 1.000,00, divisé en 1.000 parts ayant une valeur nominale de EUR 1,00. Il a été apporté comme suit:

	Part(s)	EUR
Monsieur Coimbra, préqualifié, apporte en espèces . . . . .	999	999,00
Mademoiselle Coimbra, préqualifiée, apporte en espèces . . . . .	1	1,00
Total: . . . . .	1.000	1.000,00

**Art. 6.** Les parts ne peuvent être cédées entre vifs, même entre associés, qu'avec l'agrément des porteurs de parts représentant 3/4 du capital social.

En cas de cession de parts par un associé, de même qu'en cas de rachat des parts d'un associé décédé, démissionnaire ou exclu, par application de l'article des présents statuts, l'associé majoritaire jouira d'un droit de préemption. En cas de renonciation de ce dernier, ce droit sera accordé aux associés restants, proportionnellement à leur participation.

**Art. 7.** Les décisions des associés ne sont valablement prises que par la majorité des porteurs de parts représentant 3/4 du capital social.

**Art. 8.** Les associés sont tenus envers les tiers en proportion de leur part dans la société.

**Art. 9.** La gérance de la société est assumée par deux associés. Pour engager valablement la société, la signature de l'associé majoritaire doit toujours être nécessaire. L'associé majoritaire peut engager valablement la société par sa seule signature pour des opérations de gestion courante.

**Art. 10.** Les associés ne peuvent s'intéresser, ni directement, ni indirectement, à l'activité d'un tiers de la même profession.

**Art. 11.** Les bénéfices sont répartis annuellement entre associés, proportionnellement à la part qu'ils détiennent dans le capital social.

Les associés peuvent convenir, de leur accord unanime, d'indemnités à attribuer mensuellement à chacun des associés au titre des prestations dans l'intérêt de la société. Ces indemnités ne suivent pas les proportions de participation dans le capital social, et sont portées d'abord en déduction du résultat à répartir.

**Art. 12.** La société n'est pas dissoute par le décès d'un associé. Elle continue avec l'héritier du décédé, à moins que celui-ci ne refuse endéans les 6 mois. Dans ce cas, les associés restants seront tenus, dans le même délai, soit de racheter les parts de l'associé décédé, soit de désigner, à la majorité simple, un ou plusieurs tiers acquéreurs.

**Art. 13.** La société n'est pas non plus dissoute par l'interdiction ou la déconfiture d'un associé. Ces mesures entraîneront l'exclusion de l'associé qui en fait l'objet. Les parts de celui-ci seront rachetées par les associés restants ou par des tiers acquéreurs désignés par eux suivant les dispositions prévues à l'article 12.

**Art. 14.** Le rachat s'effectuera sur la base de l'évaluation la plus récente des parts sociales. L'héritier refusant de continuer la société, de même que les associés exclus, sont obligés de céder les parts au prix de cette évaluation. Ils ne pourront non plus requérir l'apposition de scellés sur les biens de la société.

**Art. 15.** La société reste régie par l'article 1869 du Code civil.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation de la société se fera par le soin des associés, à moins que les associés représentant 3/4 du capital social ne décident de nommer un liquidateur dont les pouvoirs et la rémunération seront fixés dans l'acte de nomination.

Dont acte, fait et signé par les fondateurs, en autant d'exemplaires que de parties.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2007.

F. Guedes Coimbra / D. Guedes Coimbra.

Référence de publication: 2007104491/8074/63.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00397. - Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

**C.V.S. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 79.827.

—  
EXTRAIT

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 13 juillet 2007:

1. les actionnaires acceptent la démission d'ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. de son poste d'administrateur avec effet immédiat;

2. les actionnaires acceptent la nomination de Monsieur Ingor Meuleman, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 13 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007115538/777/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08351C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

---

**Luvata S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 32.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.672.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007115534/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09244C. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

---

**Herford Luxembourg Company II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.562.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 97.226.

*Extrait des Résolutions de l'Actionnaire Unique de la Société prises en date du 2 juillet 2007*

L'actionnaire unique de la Société a accepté le 2 juillet 2007 avec effet immédiat les démissions de:

- M. John Sutherland, demeurant au 9, rue Principale, L-6990 Hostert, en tant que Gérant A de la Société,
- M. François Pfister, demeurant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en tant que Gérant B de la Société,
- M. Vicente, demeurant au 710 Duncan House, Dolphin Square, UK-SW1V 3PP London, en tant que Gérant B de la Société.

L'actionnaire unique de la Société a nommé le 2 juillet 2007 avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Carlo Schneider, demeurant au 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg en tant que Gérant A de la Société,
- et
- M. Bruno Masson, ayant son adresse professionnelle au 36-38 avenue Kleber, F-75799 Paris Cedex 16 en tant que Gérant B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2007.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007115540/6063/25.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08329. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

---

**Palcor International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 112.772.

*Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2007.



Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007115703/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02755. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

---

**ECP International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.000.

—  
*Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007115661/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07193. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

---

**Severn Trent Luxembourg Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 125.167.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 11 septembre 2007.

*Pour la société*

A. Holtz

Notaire

Référence de publication: 2007115686/2724/13.

(070133227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

---

**Aberdeen Indirect Property Investments S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.489.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 16 août 2007, que l'assemblée générale de ABERDEEN INDIRECT PROPERTY INVESTMENTS S.A.:

- a décidé d'augmenter le nombre d'administrateurs de 5 à 6;

- a décidé de nommer Jon Gustav Martin Rikard Lekander, résident à Järila Gärdsväg 51, 13161 Nacka, Suède, en tant qu'administrateur à partir du 16 août 2007 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007115310/1092/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05362. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070131979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

---

**Windermere Private Placement I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 114.581.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société qui s'est tenue en son siège le 27 août 2007, que:

Monsieur Robert Jan Schol demeurant professionnellement à 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommé Président du conseil d'administration pour une durée indéterminée à compter du 27 août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

*Pour extrait sincère et conforme*

*TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.*

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2007115532/805/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02155. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070122387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

---

**EQUITY and LAW S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 33.984.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

*FIDUCIAIRE FERNAND FABER*

*Signature*

Référence de publication: 2007115543/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06151. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070120316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

---

**Aberdeen Indirect Property Partners Active S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.337.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 16 août 2007, que l'assemblée générale de ABERDEEN INDIRECT PROPERTY PARTNERS ACTIVE S.A.:

- a décidé d'augmenter le nombre d'administrateurs de 5 à 6;
- a décidé de nommer Jon Gustav Martin Rikard Lekander, résident à Järåla Gärdsväg 51, 13161 Nacka, Suède, en tant qu'administrateur à partir du 16 août 2007 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

116427

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007115308/1092/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05394. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070131980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

---

**Severn Trent Luxembourg Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 125.031.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 12 septembre 2007.

*Pour la société*

A. Holtz

*Notaire*

Référence de publication: 2007115687/2724/13.

(070133224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

---

**Fashion Invest Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 50.678.

---

*Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

*Pour extrait conforme*

Signature

Référence de publication: 2007115695/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07134. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070133076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

---

**Aberdeen Indirect Property Partners Asia S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 119.541.

---

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 16 août 2007, que l'assemblée générale de ABERDEEN INDIRECT PROPERTY PARTNERS ASIA S.A.:

- a décidé d'augmenter le nombre d'administrateurs de 5 à 6;

- a décidé de nommer Jon Gustav Martin Rikard Lekander, résident à Järila Gärdsväg 51, 13161 Nacka, Suède, en tant qu'administrateur à partir du 16 août 2007 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007115305/1092/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05440. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

---

**Rara Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.258.

—  
*Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007115658/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07140. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

---

**Cofiva S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 50.644.

—  
*Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007115659/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07190. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

---

**Execo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 76, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 54.855.

—  
EXTRAIT

Suivant décision du gérant: le siège social de la société est établi au 76, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le mardi 25 septembre 2007.

P. Rouach

Le Gérant

Référence de publication: 2007115715/320/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007, réf. LSO-CJ00344. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

**Merchant Fin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 69.604.

—  
*Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007115700/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07137. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

**Micfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 43.153.

—  
*Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007115701/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07196. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

**RREEF Pan-European Infrastructure Co-Investment Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 130.684.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the second day of July,

Before notary Maître Martine Schaeffer, notary residing in ...

There appeared:

RREEF INFRASTRUCTURE (G.P.) LIMITED, having its registered office at 26 New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, in its capacity as general partner of RREEF PAN EUROPEAN INFRASTRUCTURE FUND CO-INVESTMENT 1 LP, a limited partnership existing and governed by the laws of England & Wales, having its principal place of business at 26 New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, registered with the UK Registrar of Limited Partnerships under the number LP 12131, represented by Mrs Alexandra Von Neuhoff Von Der Ley, attorney-at-law, residing at 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Jersey on June 27th, 2007.

The said proxy, after signature *in varietur* by the proxy holder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation (the Articles) of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a *société à responsabilité limitée*, under the name of RREEF PAN-EUROPEAN INFRASTRUCTURE CO-INVESTMENT LUX S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Object**

3.1. The object of the Company is the acquisition, administration and sale of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. With respect to the target entities, the Company shall generally seek to negotiate the terms of its investment with a view

- to either taking a majority share holding or negotiating appropriate minority share holding protections, so as to actually add value to the target entities through its involvement in the management and the investment decisions of its target entities; these protections should include the right to approve significant decisions including capital expenditure, acquisitions and disposals, lending and borrowing, and senior management changes;

- to rendering from time to time and on demand of the target entities advisory services with regard to, e.g., management issues, networking with other market participants and financial planning;

- and to carrying out a detailed due diligence process with respect to the Company's potential target entities.

- and to carrying out a detailed due diligence process with respect to the Company's potential target entities.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.4. The Company may freely dispose of, and assign, its assets on such terms as determined by the board of managers.

3.5 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.6. The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object, including, without limitation, entering into joint venture arrangements.

#### **Art. 4. Duration**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares in registered form with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares**

6.1. Each share entitles the partner holding it to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties. If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

Notwithstanding the above, shares may not be transferred to an individual (natürliche Person) within the meaning of section 16 of the German Investment Tax Act and no transfer of shares shall be valid if such transfer would cause the number of partners to exceed 30 or the maximum number permitted for a Special Investment Fund (Spezialinvestmentvermögen) under the German Investment Tax Act.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of managers**

7.1. The Company is managed by at least three managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The managers need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

#### **Art. 8. Powers of the board of managers**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by any manager of the Company

#### **Art. 9. Procedure and place of board meetings**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests require or upon call of any manager provided that meetings of the board of managers shall take place at least once every calendar quarter (the «Quarterly Board Meetings»). Meetings of the board of managers shall generally take place at the registered office of the Company or such other place in Luxembourg as shall be indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes in Luxembourg which will be signed by all the managers present or represented at the meeting. The minutes will be kept at the registered office of the Company.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers other than a Quarterly Board Meeting by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting. Quarterly Board Meetings shall be held at the registered office of the Company with all managers being present or represented.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

9.8. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman and one other Manager. Any proxies will remain attached thereto.

9.9. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### IV. General Meetings of Partners

##### Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its share holding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

##### Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### V. Annual Accounts - Allocation of Profits

##### Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.



### **Art. 15. Allocation of Profits**

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 16. Dissolution - Liquidation**

16.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

## **VII. General provision**

**17.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

### *Subscription - Payment*

Thereupon RREEF INFRASTRUCTURE (G.P.) LIMITED in its capacity as general partner of RREEF PAN-EUROPEAN INFRASTRUCTURE FUND CO-INVESTMENT 1 LP, represented as stated above, declares to subscribe for the whole share capital of the Company and to fully pay up all one hundred twenty-five (125) ordinary shares of the Company having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand five hundred euro (EUR 2.500,-)

### *Resolutions of the Sole Partner*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at three;
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
  - (a) Bart Zech, Managing Director, born in Putten (The Netherlands) on September 5, 1969, residing professionally at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
  - (b) Roeland Pels, Managing Director, born in Hilversum (The Netherlands) on August 28, 1949, residing professionally at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; and
  - (c) Rolf Caspers, banker, born in Trier (Germany) on March 12, 1968, residing professionally at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.
3. The registered office of the Company is set at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le deuxième juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

RREEF INFRASTRUCTURE (G.P.) LIMITED, ayant son siège social au 26 New Street, St Helier, Jersey JE2 3RA, Iles Anglo-normandes, en sa qualité d'associé commandité de RREEF PAN EUROPEAN INFRASTRUCTURE FUND CO-INVESTMENT 1 LP, un Limited Partnership existant et organisé selon les lois anglaises, ayant son siège social au 26 New Street, St Helier, Jersey JE2 3RA, immatriculée au UK Registrar of Limited Partnerships sous le numéro LP 12131, représenté par Mme Alexandra Von Neuhoff Von Der Ley, avocat, de résidence au 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Jersey le 27 juin 2007,

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée auprès de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi par le(s) souscripteur(s) et tous ceux qui deviendront propriétaires de parts sociales ci-après émises, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée, sous la dénomination de RREEF PAN-EUROPEAN INFRASTRUCTURE CO-INVESTMENT LUX S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés adoptée dans les formes prescrites pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du conseil de gérance de la Société, des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires ne peuvent toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la Société qui demeurera, en dépit du transfert provisoire de son siège social, une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social**

3.1 La Société a pour objet l'acquisition, l'administration et la vente de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 En ce qui concerne les sociétés cibles, la Société négociera les conditions de son investissement dans le but:

- soit de prendre une participation majoritaire, ou de négocier des mécanismes de protection des actionnaires minoritaires, en vue de valoriser les entités cibles par son implication dans la gestion et les décisions d'investissement des entités cibles; ces protections devront comprendre le droit d'approuver les décisions majeures incluant les dépenses d'investissement, les acquisitions et cessions, les prêts et emprunts et changement dans les postes de direction;
- de rendre de temps à autre et sur demande des entités ciblées des services de conseil concernant par exemple des problèmes de gestion, gestion de réseau avec d'autres participants sur le marché et planning financier; et
- d'effectuer une due diligence détaillée en ce qui concerne les entités cibles potentielles de la Société.

3.3 La Société peut emprunter sous n'importe quelle forme sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, titres de créances et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions de titres de créances à ses filiales, sociétés affiliées. Elle peut également consentir des garanties et des sûretés au profit de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées. La Société pourra en outre hypothéquer, gager, nantir ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses actifs.

3.4 La Société peut disposer librement, et attribuer, ses actifs aux conditions déterminées par le conseil de gérance.

3.5 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, les risques de change, les risques liés aux taux d'intérêts et tous autres risques.

3.6 La Société peut accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que toutes transactions en relation avec des biens mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent, ce qui comprend la conclusion, sans limitations, d'accords de partenariat.

#### **Art. 4. Durée**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, suspension des droits civiques, d'incapacité, d'insolvabilité, faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs de ses associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, adoptée dans les formes prescrites pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales**

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne pour les représenter auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ou, en cas d'associé unique, à des tiers. Si la Société a plus d'un associé, la cession de parts sociales aux non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Nonobstant de ce qui précède, les parts sociales ne peuvent être cédées à une personne physique (natürliche Person) que dans le sens de la section 16 du code fiscal d'investissement allemand et aucune cession de parts sociales n'est valable si cette cession a pour effet de porter le nombre d'associés à plus de 30 ou le nombre maximum admis pour un fonds spécial d'investissement (Spezialinvestmentvermögen) selon le code fiscal d'investissement allemand.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après la notification à, ou le consentement par, la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toute autre question, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.5 La Société peut racheter ses propres parts dans les limites prévues par la Loi.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance**

7.1 La Société est gérée par au moins trois gérants nommés par résolution de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doit/doivent pas être nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants peuvent être révoqués ad nutum.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance**

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts sont de la compétence du conseil de gérance, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société.

#### **Art. 9. Procédure et lieu de réunion du conseil de gérance**

9.1 Le conseil de gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation de tout gérant pourvu que les réunions du conseil de gérance aient lieu au moins une fois tous les 4 mois de l'année (les «Réunions Trimestrielles du Conseil de Gérance»). Les réunions du conseil de gérance ont lieu au siège social de la Société ou dans un autre lieu au Luxembourg indiqué dans la convocation.

9.2 Des convocations écrites aux réunions du conseil de gérance sont données à tous les gérants au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Une convocation préalable n'est pas requise si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et si ils déclarent avoir été dûment informés, et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, fax ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion. Les procès-verbaux seront conservés au siège social de la Société.

9.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance autre que la Réunion Trimestrielle du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion. Chaque Réunion Trimestrielle sera tenue au siège social de la société, tous les gérants étant présents ou représentés.

9.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et exécutoires comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'une même résolution et peuvent être envoyées par lettre ou fax.

9.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président ou un autre Gérant. Toutes les procurations y resteront annexées.

9.9. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui peuvent être produits en justice ou autrement seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

**Art. 10. Représentation.** La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux gérants de la Société ou par les signatures conjointes ou signature individuelle de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 de ces Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants n'assument, à raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

#### IV. Assemblée Générale des Associés

##### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé peut désigner toute personne ou entité comme son mandataire en vertu d'une procuration écrite donnée par lettre, télégramme, télex, fax ou e-mail, pour le représenter aux assemblées générales des associés.

##### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq, les décisions des associés peuvent être prises par résolution circulaire, dont le texte sera envoyé à tous les associés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, fax ou e-mail. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être envoyées par lettre, fax ou e-mail.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour modifier les Statuts ou pour dissoudre ou liquider la Société ne peuvent être adoptées qu'à la majorité des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

##### Art. 14. Exercice social

14.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société.

14.3 Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

##### Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1 Les résultats bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Un montant de cinq pour cent (5%) du bénéfice net annuel de la Société

est affecté à la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décide discrétionnairement de l'affectation du solde du bénéfice net annuel. Elle peut en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende ou l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un bilan ou un rapport est établi par le conseil de gérance;
- (ii) cet état des comptes, bilan ou rapport montre qu'il y a suffisamment de fonds disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des acomptes sur dividendes est adoptée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés; et
- (iv) une assurance a été obtenue confirmant que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé, ou si il y a plusieurs associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

17. Pour tous les points non expressément abordés par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prendra fin le 31 décembre 2007.

### *Souscription - Libération*

Sur ces faits, RREEF INFRASTRUCTURE (G.P.) LIMITED, en sa qualité d'associé commandité de RREEF PAN EUROPEAN INFRASTRUCTURE FUND CO-INVESTMENT 1 LP, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire l'intégralité du capital social de la Société et de libérer intégralement les deux cent cinquante (250) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune par versement en numéraire de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Estimation*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

### *Décisions de l'Associé Unique*

Aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants de la société est fixé à trois.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - (a) Bart Zech, administrateur délégué, né à Putten (Les Pays-Bas) le 5 septembre 1969, ayant son adresse professionnelle au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
  - (b) Roeland P. Pels, administrateur délégué, né à Hilversum (Les Pays-Bas) le 28 août 1949, ayant son adresse professionnelle au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; et
  - (c) Rolf Caspers, banquier, né à Trèves (Allemagne) le 12 mars 1968 à ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Von Neuhoff Von Der Ley, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007. LAC/2007/ 16205. — Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007108949/5770/457.

(070124188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

**Luxury Trade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 84.772.

—  
*Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007115699/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07195. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

**Semeraro Real Estate Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 102.991.

—  
*Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007*

- Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2007.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007115702/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02747. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

**Mars Propco 36 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 696.325,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.332.

—  
EXTRAIT

En date du 10 août 2007, le conseil d'administration a décidé de transférer son siège social du 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, avec effet au 13 août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007115704/7801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06660. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

---

**Gabek International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 84.861.

—  
*Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007115696/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07136. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

---

**Harlequin Enterprises Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 118.690.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société prises le 23 juillet 2007*

1) Il est décidé d'accepter la démission de

Stéphane Weyders, expert comptable, né le 2 janvier 1972 à Arlon, Belgique, résidant au 25, rue de Cessange, L-3347 Leudelange et

comme gérant de la succursale avec effet au 23 juillet 2007

2) Il est décidé de nommer au poste de gérant de la succursale

Monsieur Tamas Horvath, né le 5 novembre 1977, de nationalité luxembourgeoise, avec adresse au 42, avenue du Bois à L-1251 Luxembourg, avec effet au 23 juillet 2007

pour une période indéterminée.

3) Il est décidé de transférer l'adresse de la succursale de la Société du 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*HARLEQUIN ENTERPRISES LIMITED, LUXEMBOURG BRANCH*

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007115545/1053/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00911A. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

---

**Mars Propco 37 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 511.050,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.333.

—  
**EXTRAIT**

En date du 10 août 2007, le conseil d'administration a décidé de transférer son siège social du 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, avec effet au 13 août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2007115705/7801/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06662. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070132852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

---

**Moulin de Madame S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-8265 Mamer, 47, rue François Trausch.

R.C.S. Luxembourg E 3.704.

—  
*Compte rendu No. 1*

Par décision unanime, les associés de la Société Civile dénommée MOULIN DE MADAME S.C.I., Madame Nielsen Birgit, née le 22 juin 1965 à Henriksholm, Danemark, et Monsieur Alsing Jesper, né le 16 avril 1962 à Tølløse, Danemark, les deux en tant que représentant légal de leurs trois enfants mineurs, ont convenu de transférer le siège social de ladite société.

Ancienne adresse: 31, rue Nicolas Flener, L-8228 Mamer

Nouvelle adresse: 47, rue Francois Trausch, L-8265 Mamer

Mamer, le 21 septembre 2007.

*B. Nielsen épouse Alsing, J. Alsing.*

Référence de publication: 2007115706/8161/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00703. - Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070132858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

---

**Longhella S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 68.580.

—  
*Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

*Pour extrait conforme*

Signature

Référence de publication: 2007115698/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07194. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070133072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

---



**Eschborn (Bridge) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.099.575,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 119.219.

—  
EXTRAIT

En date du 10 août 2007, le conseil d'administration a décidé de transférer son siège social du 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, avec effet au 13 août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007115710/7801/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06515. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

---

**I.I.E. S.A., International Industrial Engineering S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 75.154.

—  
Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue à Luxembourg en date du 10 septembre 2007 que:

Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat du 51, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 25 B, boulevard Royal (10<sup>e</sup> étage), L-2449 Luxembourg.

Pour extrait conforme

P.-O. Wurth

Référence de publication: 2007115711/1089/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09888. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

---

**D.I.T.D. Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 109.835.

—  
*Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 11, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Madame Vania Baravini, employée privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007115660/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07192. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

---

**Immobiliare Estate 2000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 74.559.

*Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007115697/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07805. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070133073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

**Severn Trent Luxembourg Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 125.167.

In the year two thousand and seven, on the 28th day of the month of August.

Before Maître Anja Holtz, notary, residing in Wiltz,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SEVERN TRENT LUXEMBOURG FINANCE S.A. (the «Company»), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed of M<sup>e</sup> Joseph Elvinger on 16 February 2006, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 125.167, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») number 887 of 15 May 2007. The articles of association of the Company have been amended the last time by deed of M<sup>e</sup> Anja Holtz in replacement of M<sup>e</sup> Henri Hellinckx dated 31 May 2007, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Madam Cintia Martins, lawyer, residing in United Kingdom.

The meeting appointed as secretary and as scrutineer Michael McKeon, director, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented together with the number of shares held are shown on the attendance list, signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies will be annexed to the present deed to be filed therewith with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that out of the one million five hundred thirty-eight thousand four hundred sixty-one (1,538,461) shares of different classes in issue in the Company, all such one million five hundred thirty-eight thousand four hundred sixty-one (1,538,461) shares of different classes of the Company are duly represented at the present general meeting so that the entire issued share capital and all shareholders of the Company are represented at the present meeting.

III. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from one million five hundred thirty-eight thousand four hundred sixty-one (1,538,461.-) GBP to one million five hundred thirty-eight thousand four hundred sixty-two (1,538,462.-) GBP by the issue of one (1) new Class A Share of a par value of one (1.-) GBP (£ 1.-).

B. Subscription and payment of the share to be issued and consequential amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation.

3. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

The decisions taken by the members are as follows:

*First resolution*

It is resolved to increase the issued share capital from one million five hundred thirty-eight thousand four hundred sixty-one (1,538,461.-) GBP to one million five hundred thirty-eight thousand four hundred sixty-two (1,538,462.-) GBP

by the issue of one (1) new Class A Share of a par value of one (1.-) GBP (£ 1.-) with a total distributable share premium of ninety four million sixty-eight thousand one hundred and seventeen GBP (£ 94,068,117.-) to be subscribed and paid in full.

The new Class A Share referred to above has been subscribed and paid in full together with a share premium by SEVERN TRENT FINANCE LIMITED (STFL).

The contribution made against the issuance of shares in the Company by STFL represents all its assets and liabilities (including for the avoidance of doubt any assets and/or liabilities which may be discovered later) more fully described hereafter and further referred to in a balance sheet of STFL and confirmed in the valuation report of DELOITTE S.A. (the «Valuation Report») also set out hereafter:

Assets	£
Cash .....	2.-
Loan receivables (including accrued interest):	
- Principal: .....	95,000,000.-
- Accrued Interest from 24 August 2007 to 27 August 2007: .....	68,816.-
<i>Liabilities</i>	
	£
Loans payables (including accrued interests):	
- Principal: .....	1,000,000.-
- Accrued Interest from 24 August 2007 to 27 August 2007: .....	700.-

The contributions to the Company have been valued at ninety-four million sixty-eight thousand one hundred and eighteen GBP (£ 94,068,118.-).

Such contributions constitute all the assets and liabilities of STFL (entire property) as is documented in the Valuation Report and a balance sheet of the STFL dated 28 August 2007 which will remain annexed hereto as signed by all directors and hereafter reproduced as follows:

Extract of the conclusion of the report of the independent auditor

*«Conclusion*

Based on the procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the number and value of the 1 Class A Share of a par value GBP 1.-, added by a total share premium of GBP 94,068,117.-.»

*Consideration*

One (1) Class A Share in the Company with a nominal value of one GBP (£ 1.-) issued with a total share premium of ninety-four million sixty-eight thousand one hundred and seventeen GBP (£94,068,117.-).

Proof of the transfer of the contributions to the Company was given to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a result of the preceding increase of share capital, it is resolved to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«The issued capital of the Company is set at one million five hundred thirty-eight thousand four hundred sixty-two GBP (£ 1,538,462.-) represented by five hundred thirty-eight thousand four hundred sixty-two (538,462) Class A Shares with a nominal value of one GBP (£ 1.-) each and represented by one million (1,000,000) Class B Shares with a nominal value of one GBP (£ 1.-) each and with such rights and obligations as set out in these Articles. Additional amounts contributed to the Company have been credited to share premium.»

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at

Because of the contribution of the entire assets and liabilities of STFL, a company incorporated under the laws of England and Wales to the Company (nothing withheld or excepted), the notary refers to article 4-1 of the law of 29th December, 1971 which provides for a capital duty exemption.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-huit août,

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SEVERN TRENT LUXEMBOURG FINANCE S.A. (la «Société»), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte reçu de M<sup>e</sup> Joseph Elvinger en date du 16 février 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.167, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») numéro 887 du 15 mai 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de M<sup>e</sup> Anja Holtz, en remplacement de M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, en date du 31 mai 2007, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par Madame Cintia Martins avocat à la cour demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a nommé comme secrétaire et comme scrutateur Michael McKeon, directeur demeurant à United Kingdom.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire instrumentant.

Cette liste ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Il appert de la liste de présence que sur les un million cinq cent trente-huit mille quatre cent soixante et une (1.538.461) actions de différentes classes émises dans la Société, toutes ces un million cinq cent trente-huit mille quatre cent soixante et une (1.538.461) actions de différentes classes de la Société sont dûment représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'ensemble du capital social émis et tous les actionnaires de la Société sont représentés à la présente assemblée.

III. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

A. Augmentation du capital social émis de la Société d'un million cinq cent trente-huit mille quatre cent soixante et une (1.538.461,-) livres sterling à un million cinq cent trente-huit mille quatre cent soixante-deux (1.538.462,-) livres sterling par l'émission de une (1) nouvelle Actions de Classe A d'une valeur nominale de une (1) livre sterling (£ 1,-).

B. Souscription et paiement de l'action à émettre et modification conséquente du premier paragraphe de l'article 6 des statuts.

3. Il ressort de ce qui précède que la présente assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Les décisions prises par les associés sont les suivantes:

*Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un million cinq cent trente-huit mille quatre cent soixante et une (1.538.461,-) livres sterling à un million cinq cent trente-huit mille quatre cent soixante-deux (1.538.462,-) livres sterling par l'émission de une (1) nouvelle Actions de Classe A d'une valeur nominale de une (1) livre sterling (£ 1,-) avec une prime d'émission distribuable totale de quatre-vingt-quatorze millions et soixante-huit mille cent dix-sept livres sterling (£ 94.068.117,-) devant être souscrites et entièrement libérées.

La nouvelle Action de Classe A mentionnée ci-dessus a été souscrite et entièrement libérée avec une prime d'émission par SEVERN TRENT FINANCE LIMITED (STFL).

L'apport («l'Apport») fait en contrepartie de l'émission des actions dans la Société par STFL représente tous ses actifs et passifs (y compris, afin d'éviter tout doute tout actif et/ou passif qui pourraient être découverts par la suite) tels que plus amplement décrits ci-après et dont référence est faite dans le bilan de STFL et confirmés dans le rapport d'évaluation de DELOITTE S.A. (le «Rapport d'Evaluation») également repris ci-après:

*Actifs*

	£
Espèces .....	2,-
Créances sur prêt (y compris intérêts échus):	
- Principal: .....	95.000.000,-
- Intérêts échus du 24 août 2007 au 27 Août 2007: .....	68.816,-

*Passifs*

	£
Dettes d'emprunts (y compris intérêts échus)	
- Principal: .....	1.000.000,-
- Intérêts échus du 24 août 2007 au 27 Août 2007: .....	700,-

Les apports à la Société ont été évalués à quatre-vingt-quatorze millions et soixante-huit mille cent dix-huit livres sterling (£ 94.068.118,-).

Ces apports constituent tous les actifs et passifs de STFL (entière propriété) tel que documenté dans le Rapport d'Evaluation et un bilan de STFL daté du 28 août 2007 qui resteront annexés au présent acte tel que signé par tous les administrateurs et reproduit comme suit:

Extrait de la conclusion du rapport du réviseur d'entreprises:

*«Conclusion*

Sur base des procédures appliquées tel que décrites ci-dessus, rien n'a été porté à notre attention qui pourrait nous porter à croire que la valeur de l'Apport n'est pas au moins égale au nombre et la valeur de 1 Action de Classe A d'une valeur nominale de une (£ 1,-) livre sterling, plus une prime d'émission totale de quatre-vingt-quatorze millions et soixante-huit mille cent dix-sept livres sterling (£ 94.068.117,-).»

*Considération*

Une (1) Action de Classe A dans la Société avec une valeur nominale de une livre sterling (£ 1,-) émise avec une prime d'émission totale de quatre-vingt-quatorze millions et soixante-huit mille cent dix-sept livres sterling (£ 94.068.117,-).

Preuve du transfert des apports à la Société à été donnée au notaire instrumentant.

*Deuxième résolution*

En conséquence de l'augmentation de capital qui précède, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à un million cinq cent trente-huit mille quatre cent soixante-deux livres sterling (£ 1.538.462,-) représenté par cinq cent trente-huit mille quatre cent soixante-deux (538.462) Actions de Classe A d'une valeur nominale de une livre sterling (£ 1,-) chacune et représenté par un million (1.000.000) d'Actions de Classe B d'une valeur nominale de une livre sterling (£ 1,-) chacune et ayant les droits et obligations décrits dans les présents Statuts.

Les montants supplémentaires apportés à la Société ont été crédités à la prime d'émission.»

*Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à

En raison de l'apport de la totalité des actifs et passifs de STLH à la Société (rien n'étant retenu ou exclu), le notaire se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit une exemption du droit d'apport.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les membres du Bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Pour les besoins de l'enregistrement le notaire instrumentant déclare que la valeur de l'opération d'augmentation de capital, prime d'émission comprise, se chiffre à 139.408.950,876 €.

Signé: C. Martins, M. McKeon, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 5 septembre 2007, WIL/2007/757. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 11 septembre 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007115966/2724/187.

(070133225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

**Baulder II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.980.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 septembre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2007115969/231/14.

(070133263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

**Severn Trent Luxembourg Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 125.031.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth day of the month of August.

Before Maître Anja Holtz, notary, residing in Wiltz,

There appeared:

SEVERN TRENT LUXEMBOURG OVERSEAS HOLDINGS S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg with a registered office at 5, rue Guillaume Kroll and registered with the Register of commerce and commercial companies under number B 125.032, ('STLOH) being the sole shareholder of SEVERN TRENT LUXEMBOURG HOLDINGS S.A. (the «Company»), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed of M<sup>e</sup> Joseph Elvinger on 16 February 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») under number 832 of 11 May 2007, registered with the register of commerce under number B 125.031. The articles of association of the Company have been amended the last time by deed of the undersigned notary on 29 May 2007 published in the Mémorial under number 1652 of 6 August 2007.

Mr Michael Mc Keon, residing in United Kingdom, Leonard Gruziano, residing in United States, both acting as directors declared and requested the notary to state that:

I. The sole member holds all five hundred thirty-eight thousand four hundred and sixty-two (538,462) shares in issue so that the decisions can validly be taken on all items on the agenda.

II. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

*Agenda:*

1. Transfer of the registered office of the Company from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg to 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

2. Amendment of the first paragraph of article 3 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

«The Company shall have its registered office in Strassen in the Grand Duchy of Luxembourg.» and amendment of the third paragraph of article 3 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

«The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Strassen by decision of the Board of Directors and may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the general meeting of Shareholders.»

III. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the item of the agenda. The decisions taken by the sole member are as follows:

*First resolution*

It is resolved to transfer the registered office of the Company from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg to 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

*Second resolution*

It is resolved to amend the articles of association of the Company in the manner set out in item 2 of the agenda.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

SEVERN TRENT LUXEMBOURG OVERSEAS HOLDINGS S.A., une société anonyme régie par la loi luxembourgeoise, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.032 (ci-dessous STLOH), étant l'associé unique de SEVERN TRENT LUXEMBOURG HOLDINGS S.A. (la «Société»), ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, le 16 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 852 du 11 mai 2007, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.031. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par acte reçu du notaire soussigné en date du 29 mai 2007 publié au Mémorial numéro 1652 du 6 août 2007.

M. Michael Mc Keon, demeurant en Royaume Uni et Leonard Graziano, demeurant aux Etats Unis, agissant en tant que directeurs déclare et prie le notaire d'acter que:

I. L'associé unique détient toutes cinq cent trente-huit mille quatre cent soixante-deux (538.462) actions émises, de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur le point porté à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

*Agenda:*

1. Transfert du siège de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

2. Modification du premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société comme suit:

«Le siège social de la Société est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.» et modification du troisième paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société comme suit:

«Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune de Strassen par décision du Conseil d'Administration et peut être transférée à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des Actionnaires.»

III. A la suite de ce qui précède, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

*Première résolution*

Il est décidé de transférer le siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

*Seconde résolution*

Il est décidé de modifier les statuts de la Société de la manière décrite au point 2 de l'ordre du jour.

*Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à [ ].

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les membres du Bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Mc Keon, L. Gruziano, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 29 août 2007, WIL/2007/733. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 11 septembre 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007115970/2724/95.

(070133222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

**AqualInvest Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 104.854.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 septembre 2007.

Pour copie conforme

*Pour la société*

J. Seckler

*Notaire*

Référence de publication: 2007115972/231/14.

(070133102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

---

**Cosma Finance International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 66.035.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 septembre 2007.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Pour Maître J. Seckler

*Notaire*

M. Goeres

Référence de publication: 2007115959/231/15.

(070133015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

---

**Corelis, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 99.150.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 septembre 2007.

Pour copie conforme

*Pour la société*

J. Seckler

*Notaire*

Référence de publication: 2007115960/231/14.

(070133013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

---

**Gesylux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5532 Remich, 9, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 91.732.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007115068/8151/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10282. - Reçu 93 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070131253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---